

## Compte rendu de séance

### Séance du 15 Janvier 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	11

Date de la convocation
08/01/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Publication du :18/01/2024

L'an 2024, le 15 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur PRIOUL Dominique, (Maire).

**Présents** : M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BELLIER Dany, M. COQUELIN Emile, M. DIBON Jérôme, Mme JAMES Laëtitia, Mme LEBOSSÉ Marie-Jeanne, Mme MANGENOT Aurore, Mme PAUGAM Sylvia, Mme PELÉ Mireille

**Excusés** : M. GROUAZEL Pierre, M. GUIAVARCH Benoît, M. LECLERC Guillaume, M. MATHIEU Sébastien

**A été nommé(e) secrétaire** : M. COQUELIN Emile

#### Objet(s) des délibérations

- 2024-001 - Travaux toiture fournil et four et demande de subvention près de la région.
- 2024-002 - Devis VEOLIA pour contrôle des hydrants :
- 2024-003 - Echange terrain communal avec Mr LOUYER Marc :
- 2024-004 - Avenant SDE pour éclairage public sur le pourtour de la salle des fêtes :
- 2024-005 - VEOLIA : poste de refoulement
- 2024-006 - Location salle des fêtes pour 2024 :
- 2024-007 - Contrat pour mise à disposition du domaine public pour le distributeur à Pizza :
- 2024-008 - Demande achat ordinateur école :

#### **2024-001 – Travaux toiture fournil et four et demande de subvention près de la région.**

Mr le maire informe le conseil municipal que conformément aux préconisations de l'ABF, la région Bretagne nous demande de modifier les travaux de toiture du fournil et du four, en utilisant des crochets en inox teintés noir.

L'entreprise CCE retenu par délibération du 11 septembre 2023 a fait un nouveau devis : 16197.82€ HT au lieu de 15932.72€HT soit une plus-value de 265.10€HT.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte la plus-value de 265.10€HT
- sollicite la région Bretagne afin d'obtenir une subvention de 31.2%, soit un montant de 5053.72€
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant accord de subvention.

#### **2024-002 – Devis VEOLIA pour contrôle des hydrants :**

Le contrat pour le contrôle des hydrants établi entre la commune et VEOLIA est arrivé à échéance au 31/12/2023.

VEOLIA propose une nouvelle convention à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un montant de 66€HT/an et par prise incendie. Cette convention est d'une durée de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Après délibération, le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer cette nouvelle convention.

### **2024-003 – Echange terrain communal avec Mr LOUYER Marc :**

Un plan de bornage a été établi par EGUIMOS de Combourg afin de procéder à un échange de terrain entre la commune de ST REMY DU PLAIN et Mr LOUYER Marc. La commune récupère 121 m<sup>2</sup> (emplacement des toilettes publiques actuelles) et cède 36m<sup>2</sup> devant le magasin de meubles.

Afin de régulariser cet échange de terrain, le conseil municipal :

- Est favorable à la rédaction et à la prise en charge financière de l'acte notarié correspondant.
- Il autorise Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à signer cet acte chez Maître LACOURT, notaire à Bazouges la Pérouse.

### **2024-004 – Avenant SDE pour éclairage public sur le pourtour de la salle des fêtes**

Par convention en date du 7 juin 2022, le montant des travaux d'éclairage public sur le pourtour de la salle des fêtes était de 19804.40€ avec un reste à charge de 3960.88€.

Le SDE 35 nous fait part d'une augmentation du prix des travaux entre la signature de la convention et la réception des travaux : 23808.03€ avec un reste à charge pour la commune de 4761.60€, soit une plus-value de 800.72€.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette augmentation et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

### **2024-005 – VEOLIA : poste de refoulement**

Lors du dernier contrôle par LABOCEA (Département), les remarques étaient les suivantes :

- Les systèmes de télésurveillance des deux postes de refoulement communiquent encore par ligne RTC dont les services vont s'arrêter prochainement. Je vous invite à prévoir rapidement la mise en place d'une communication par GSM.
- il n'existe aucun suivi des interventions réalisées sur les postes de refoulement dans le cadre du contrat avec Veolia. Je vous invite à mettre en place dans les armoires électriques, des feuilles de suivi et demander à Veolia de les compléter lors de leurs passages.
- Le tube de maintien de la sonde piézométrique du poste de « La Rivandais » n'est plus en place. Il doit être refixé correctement.

Pour le premier point, VEOLIA a établi un devis :

- Fourniture et pose modem GSM : 2 x 344€ HT = 688.00€HT
  - Abonnement GSM années 2024 et 2025 : 2X 120€HT + 240.00€HT
- Soit un total de 1113.60€HT pour 2 ans

Actuellement les frais de lignes téléphoniques sont de 40.20€TTC/mois/poste soit une dépense annuelle de 964.80€.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de VEOLIA pour la fourniture et la pose d'un modem GSM et l'abonnement GSM pour les années 2024 et 2025

### **2024-006 – Location salle des fêtes pour 2024 :**

La commission de sécurité est passée et a donné un avis favorable à la location de la salle des fêtes. Il y a donc lieu de prévoir des tarifs de location pour 2024.

Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de 2023 à savoir :

- Location d'une journée : 150€
- Location d'un week-end : 220€
- Forfait électricité : 30€ une journée, 50€ deux jours.

### **2024-007 – Contrat pour mise à disposition du domaine public pour le distributeur à Pizzas :**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les termes d'une convention à mettre en place entre la commune de Saint-Rémy-du-Plain et le gérant du distributeur de Pizzas, installé « rue des carrières »

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire une convention d'occupation du domaine public avec Monsieur Yannick AMESLON, gérant de l'enseigne NO LIMIT de Pontorson. Cette occupation est consentie avec un loyer de 150€ par mois, payable en début de mois.

Cette occupation est consentie pour un an renouvelable à partir du 1<sup>er</sup> février 2024.

À tout moment les deux parties et avec un préavis de 2 mois pourront mettre fin à cette convention. Monsieur Yannick AMESLON devra dès la signature de la convention et ensuite chaque année, justifier de la souscription d'une assurance en cours de validité couvrant sa responsabilité civile.

### **2024-008 – Demande achat ordinateur école :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ordinateur de la classe des CP est hors service. Il y a donc lieu d'en acheter un nouveau afin de pouvoir faire fonctionner le vidéo projecteur de cette classe. Après délibération, le conseil municipal accepte le devis de chez REMAKE pour l'achat d'un ordinateur portable : Lenovo Yoga 510-14ISK 14 " Core i7 2.5 GHz – SSD 256Go – 8Go d'un montant de 433.33€HT auquel il faut ajouter des frais de préparation et de migration d'un montant de 120€HT, soit un total de 553.33€HT

### **Questions diverses**

Réfléchir sur les investissements de 2024 :

- Sanitaires de la classe maternelle : attendre le RDV avec CMOI
- Salle des fêtes
- Achat et/ou réparation des guirlandes de Noël
- Extension du columbarium
- Contrat d'objectif et diagnostic sanitaire de l'église
- Travaux dans la sacristie de l'église
- Voirie 2024 : en agglomération, route du Bas du Rocher, Rue des peupliers (Point à temps automatique) et voir ralentisseur « rue des Rosaies »
- Réunion de la commission du Bourg, le samedi 3 février à 10H30. RDV à la mairie

Séance levée à: 22:00

*En mairie, le 18/01/2024*  
*Le Maire*  
*Dominique PRIOUL*